



Actualités Presse - Commune de Coatréven - Mars 2019

Coatréven

Les autres dossiers du conseil municipal

Le conseil municipal, lundi soir a décidé de reconduire les taux d'imposition pour 2019 : taxe d'habitation, 12,16 %, taxe foncière sur le bâti, 16,86 %, taxe foncière sur le non bâti, 54,95 % pour un produit attendu de 121 597 €.

Travaux à l'église

Le maire a présenté trois avenants en plus value pour 1 562 € pour une pièce de charpente ; 704 € et 1 090 € pour des travaux de maçonnerie notamment réfection d'un linteau et des murs de chaque côté d'une porte ; 3 277 € pour déplacer le compteur d'électricité. (5 élus pour, 3 absents). Les travaux de toiture sont presque terminés, les travaux en inté-

rieur vont bientôt débuter. « Depuis le début du chantier nous avons eu 40 réunions de chantiers, c'est un dossier très lourd », indique le maire.

Projet d'urbanisme

Le conseil donne un avis favorable pour qu'un particulier entame les démarches afin de créer un jardin ludique avec construction d'un chalet de 50 à 70 m² sur son terrain pour un espace culturel tout public.

Logements

Les deux logements Côtes-d'Armor Habitat sont terminés. Gérée par la CAF et PMI, la mini crèche ouvrira en août. Les inscriptions seront possibles en mairie dès avril.

OUEST-FRANCE 13/03/2019

Coatréven

Les subventions aux associations communales

Le conseil municipal a voté, lundi soir, les subventions aux associations communales, intercommunales et autres organismes pour un montant total de 6 936 €.

Soit : comité des fêtes, 400 € ; club 3^e âge, 320 € ; Les Trotteurs, 130 € ; ES Rudonou, 1 022 € ; Anciens d'Algérie, Maroc, Tunisie, 40 € ; Ty Ma Zud Coz, 30 € ; Adapei, 50 € ; chambre des métiers, 40 € ; Visiteurs des malades, 30 € ; École Notre-Dame de

Kermaria, 2 590 € pour 7 élèves en élémentaire et 972 € pour 6 élèves en maternelle (un vote contre) ; Centre alimentaire des Côtes-d'Armor, 50 € ; comité cantonal d'entraide, 751 € ; Restos du Cœur, 120 € ; Sorties scolaires au collège Saint-Yves, 46 € ; Notre-Dame de la Clarté, 46 € ; école Sainte-Marie Rospez, 92 € ; collège Ernest-Renan, 46 €.

COMITÉ DES FÊTES. 10 équipes au concours de belote



Dimanche 3 mars, c'était au tour du comité des fêtes d'organiser un concours de belote. Même si le temps était à rester à l'abri, ce sont seulement 10 équipes qui se sont disputé les 5 parties du concours, remporté par Marie-Paule et Chantal, de Coatréven et Pleubian, 2. Yvonne et André, de Rospez et Trézény, 3. Yvette et Marie-Louise, de Rospez. Prochaine animation du comité des fêtes, la chasse à l'œuf, le lundi de Pâques, le 22 avril.

Coatréven

Le Syndicat du RPI du Rudonou a voté son budget

Les délégués des communes du Rudonou au regroupement pédagogique intercommunal (RPI), présidé par Dominique le Normand, ont, jeudi soir, voté à l'unanimité le compte de gestion, le compte administratif 2018 et le budget 2019.

Le compte administratif

En fonctionnement : 228 132 € pour les dépenses, et 236 543 € pour les recettes. Le résultat est positif de 8 411 €. Le résultat de clôture de 61 573 € est reporté en réserve pour 1 608 € et le reste en fonctionnement 2019 pour 59 965 €.

En investissement, la section comprend des réalisations de 8 563 € en dépenses et de 5 355 € en recettes. Le résultat de clôture est positif de 412 €.

Le budget 2019

Il prévoit en fonctionnement un montant de 260 995 €.

En dépenses, 8 000 € pour les fournitures scolaires, 1 440 € pour la location de copieurs, 1 500 € de contrats de maintenance divers. Les frais Internet sont de 1 900 €.

Les subventions pour les cantines versées aux communes sont de 14 630 € (110 € par enfant) : Camlez, 5 060 € (46 enfants) ; Coatréven, 5 170 € (47 enfants) ; Kermaria, 4 400 € (40 enfants). Une subvention de 1 500 € est accordée à l'amicale laïque.

En recettes : la participation des communes au fonctionnement des écoles est de 186 030 € pour 122 élèves : Camlez, 66 040 € ; Coatréven, 33 950 € ; Kermaria, 58 114 € ; Trézény, 27 924 €.

En investissement le total des dépenses est de 4 429 € pour principalement l'achat de vidéo projecteur et tablettes.

Quarante-deux jeunes iront à Euro Disney en mai



Une file d'attente pour les inscriptions à la journée Euro Disney organisée le 18 mai par le contrat local d'animation (Cla).

| CREDIT PHOTO: OUEST-FRANCE

La seule matinée destinée aux inscriptions au voyage des jeunes à Euro Disney, organisée par le Cla du Rudonou (Contrat local d'animation) a attiré la foule, samedi matin à la mairie. Dès l'ouverture, une longue file d'attente s'étirait à l'extérieur et pour 11 h, les inscriptions étaient closes.

Les 42 places ont été réservées et les participants seront accompagnés par 7 adultes. La journée au parc d'attractions aura lieu le 18 mai et le trajet est prévu en train au départ de Guingamp. D'autre part, le Cla a décidé d'organiser son assemblée générale fin avril à Kermaria-Sulard.

Coatréven

Le conseil municipal a voté le budget 2019

Le budget s'élève à 1,27 M €

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le compte administratif et le budget, jeudi soir, en présence de Guenaelle Sévenet, percepteur à Tréguier. En fonctionnement, les élus ont voté un total de 368 369 € en dépenses et en recettes, et ont décidé d'affecter l'excédent de clôture de 2018 à la section d'investissement pour un montant de 109 938 € et au fonctionnement pour 34 058 €.

Les taux d'imposition

Ils ont été votés sans changement par rapport à 2018, pour un produit estimé à 121 600 €.

Les investissements

Ils sont votés pour un montant total de 905 339 €, soit : 463 484 € pour la réfection de l'église, dépense subventionnée pour 340 163 €, dont un emprunt de 90 000 € ; 61 110 € seront consacrés aux bâtiments communaux dont 49 000 € pour les tra-

vaux de sécurisation des espaces publics, 5 000 € pour la mise aux normes électriques des bâtiments et 5 000 € pour l'aménagement des abords des logements locatifs Côtes-d'Armor Habitat, 27 300 € pour l'aménagement du bourg ; 36 438 € pour la voirie, aidé par un fonds de concours LTC de 5 894 € ; Un montant de 77 240 € est prévu pour l'école, notamment pour le rejointolement du bâtiment pour 68 000 €. Les aides attendues sont de 53 841 € pour ces travaux ; 8 677 € sont prévus pour l'éclairage public ; 21 000 € pour l'achat de matériel et d'un véhicule pour le service technique ; 2 000 € pour l'équipement de la salle polyvalente ; 2 685 € pour le secrétariat ; 180 000 € pour l'acquisition de terrains en réserve foncière.

Le remboursement des emprunts en capital est de 21 055 €. Les comptes et budgets ont été votés à l'unanimité.

■ COATRÉVEN

CONSEIL MUNICIPAL. 463 000 € pour l'église

Réuni jeudi dernier, le conseil municipal a voté tous les budgets, compte de gestion, compte administratif et budget primitif.

Compte administratif 2018. En section de fonctionnement, les dépenses et recettes réalisées en 2018 s'élèvent respectivement à 285 905 euros et 421 354 euros, soit un excédent de 135 448 euros. Compte-tenu de l'excédent 2017 reporté, le résultat de clôture s'élève à 143 996 euros. Concernant la section investissement, les dépenses s'élèvent à 302 657 euros et les recettes à 383 572 euros, soit un excédent de 80 915 euros. Et compte-tenu de l'excédent 2017 reporté, le résultat de clôture

2018 est de 324 623 euros. En matière d'affectation du résultat de la section de fonctionnement, la somme de 34 058 euros est maintenue en fonctionnement et 109 938 euros sont transférés en investissement.

Budget primitif 2019.

Lors d'une réunion précédente, le conseil municipal avait décidé de maintenir les taux d'imposition. Il avait également attribué pour 6 880 euros de subventions. Les contributions aux organismes de regroupement s'élèvent à 38 974 euros répartis ainsi : SIRP 33 951 euros, Sivu sportif du Rudonou 2 648 euros, Sivap 1 390 euros et caserne des pompiers de Tréguier 985 euros.

En section de fonctionnement du budget primitif 2019, l'équilibre entre recettes et dépenses est de 368 369 euros. Il est de 905 339 euros en investissement. Les investissements concernent les bâtiments communaux pour 61 110 euros dont 49 000 euros pour les travaux de sécurisation des espaces publics. La somme de 27 300 euros est allouée pour l'aménagement du bourg.

Le plus gros poste de dépenses concerne les travaux de restauration de l'église, 463 484 euros. Les recettes prévues à cet effet émanent pour la plupart de subventions et d'un emprunt de 90 000 euros, soit 340 163

euros. Le bâtiment abritant la cantine fera l'objet de rénovation, rejoignant notamment. Une acquisition de terrain est au programme 2019 à des fins de création d'un lotissement. D'autre part, le conseil municipal projette d'acquérir un véhicule communal. L'équilibre du budget investissement est obtenu grâce notamment à l'excédent d'investissement 2018 reporté, il est de 324 623,14 euros. Concernant les travaux sur l'église, la couverture touche à sa fin. Il restera ensuite les travaux intérieurs. « Espérons qu'on en verra la fin en 2019, mais pas sûr », souligne le maire, Yves Le Roland.